

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 27 Mai 2019

Objet

**Ecole Municipale
de Musique et
de Danse :
modification des
temps
d'enseignement
artistiques du
département
danse.**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. LEY, M. BUTEL

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. PUYOBRAU
Mme FEURTET à M. ROBERT**

M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école municipale de musique et de danse est un outil majeur de la politique culturelle de la ville. Elle permet l'apprentissage de nombreuses disciplines artistiques, dans une diversité d'esthétiques : classique ; musiques actuelles ; jazz ou contemporain.

A l'occasion du départ à la retraite de la professeure de danse classique, assistante territoriale d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet

(20/20^{ème}), la répartition de ses heures a été décidée dans un souci de cohérence sur le territoire entre l'association de danse classique existante déjà sur la commune, et la professeure de danse Jazz, assistante territoriale d'enseignement principal de 1^{ère} classe à temps non complet (12/20^{èmes}) au sein de l'équipe enseignante de l'EMMD.

Il a été convenu, en accord avec les agents la répartition suivante :

- 8/20^{èmes}: cours de danse classique assurés par l'association de danse classique
- 6/20^{èmes} : Cours cycle découverte (initiation) assurés par la professeure de danse Jazz en plus des 12/20^{èmes} en danse Jazz.
- 6/20^{èmes} : cours de danse contemporaine - en cours de recrutement

Par conséquent, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Nombre de créations	Nombre de suppressions
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet 20/20 ^{ème}		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 12/20 ^{ème}		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 18/20 ^{èmes}	1	
Assistant d'enseignement artistique à temps non complet 8/20 ^{èmes}	1	
Assistant d'enseignement artistique à temps non complet 6/20 ^{èmes}	1	

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 15 mai 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2019.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019



Le Maire,

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre
Abstention :